

PAYSAGES ET TRANSITIONS, RÉPONSES À TRAVERS L'EUROPE



L'article consacré à l'expérience d'Anthisnes fait partie d'une **publication en cours de réalisation** portée par le Collectif Paysages de l'après-pétrole avec le soutien du Ministère de la Transition écologique et solidaire ainsi que celui de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme.

Cet ouvrage de référence analysera et comparera, à travers l'Europe, les expériences de territoires engagés dans des démarches paysagères ayant guidé, harmonisé et facilité un projet sociétal de transition écologique.

Il a pour objectif de nourrir les réflexions locales et nationales, illustrer les paysages de l'après pétrole, connecter des réseaux agissant à l'échelle européenne, mettre en avant les méthodologies mises en oeuvre sur le terrain qui apportent des contributions significatives aux enjeux d'une société décarbonée.

Septembre 2018



ANTHISNES

Une commune
rurale qui
construit son
développement
dans la durée,
en réseaux
et en partant
des besoins
exprimés par
les habitants.

Anthiſnes



BELGIQUE

Aujourd'hui
nous partons dans la
commune d'Anthiſnes,
située aux limites du
Condroz et de l'Ardenne
liégeoise, dans la Province
de Liège, en Wallonie,
en Belgique.



Atlas des Paysages de Wallonie

UN MILIEU RURAL SOUS PRESSION PÉRIURBAINE

Anthisnes est une commune rurale >1< sous influence urbaine, située à une vingtaine de minutes de la ville de Liège dont l'aire métropolitaine compte près de 600 000 habitants. Anthisnes est la première commune lorsque l'on quitte cette zone. Entre le grand axe autoroutier qui relie Namur et Liège, la vallée touristique du méandre de l'Ourthe et les pressions de l'agglomération toute proche, il n'est pas forcément facile de maintenir une qualité de vie et de cadre de vie, ni de préserver ses spécificités rurales.

Allons voir de plus près comment les élus et les habitants se sont emparés de cet enjeu qui concerne nombre de petites communes périurbaines.

Nous montons sur le plateau dont le relief vallonné est composé de champs, de prairies et de bois. Le patrimoine rural sobre mais imposant témoigne d'une richesse du territoire, confirmée par la présence de châteaux, de fermes abbatiales...



Éclairage

>1<

Les communes en Belgique

Entre 1975 et 1983, les 2359 communes belges ont fusionné pour n'avoir que 589 entités administratives, dont 262 en Wallonie. Anthisnes est le regroupement de quatre communes (Hody, Tavier, Villers-aux-Tours et Anthisnes) et comprend 17 hameaux. Elle compte 4100 habitants en 2015.

Carte de Ferraris 1777



Programme paysage du Pays des Condruses - analyse évolutive - Gal Pays des Condruses

Evolution urbanistique par habitat



Quelques constructions récentes s'insèrent entre deux fermes, mais le plus souvent elles s'égrainent le long des routes, comme partout, étirant le noyau villageois dans le paysage. L'homogénéité des matériaux et de leurs couleurs (brique, pierre, toitures sombres...) ainsi qu'un traitement simple des clôtures et des plantations gomme un peu la rupture entre la densité des centres villageois anciens et le grignotage des terres agricoles par les constructions récentes, plus soucieuses de profiter du paysage que de créer une continuité avec ce qui est déjà là.

LE PATRIMOINE BÂTI ET LA REVITALISATION URBAINE COMME FILS CONDUCTEURS

Ce n'est pas le clocher du village qui émerge de la silhouette d'Anthignes, mais une grue. Le chantier bat son plein, un projet d'envergure se construit. Il s'agit du déplacement de la maison communale (la mairie), du CPAS (Centre public d'action sociale) et de la recette communale dans la ferme d'Omalus, majestueuse mais en ruine. Le projet s'accompagne de la création de logements dans le bâti existant et de logements neufs à proximité. L'école, qui héberge actuellement les services communaux pourra se développer et accueillir les élèves dans de meilleures conditions. Ce projet illustre bien le principe qui guide la municipalité depuis plus de vingt ans : s'appuyer sur le patrimoine structurant du village pour retrouver une intensité d'usages dans les cœurs de bourg et recréer une dynamique économique et sociale dans les pôles centraux.



La réutilisation du patrimoine bâti est un aspect fondamental de la stratégie d'aménagement de la commune. Elle avait déjà favorisé la reconversion en logements sociaux de plusieurs fermes qui avaient perdu leur usage agricole : la ferme Saint-Laurent, créée au X^e siècle puis fortement remaniée au XVII^e siècle >2<, un autre bâtiment rural plus modeste >3<... Cette politique de création de logements sociaux dans le patrimoine existant permet de donner une impulsion pour la reconversion du bâti vacant, de montrer l'exemple, de conforter la population dans le centre et de valoriser leurs habitants qui vivent dans des ensembles architecturaux exceptionnels, reconvertis avec soin et qualité. Le pouvoir public redonne un sens positif au patrimoine, qui n'est plus seulement un témoin de l'histoire encombrant ou en ruine, mais un support de lien et de valorisation sociale et paysagère, des dimensions concrètes que le citoyen s'approprie facilement.

>2<

Des logements sociaux dans un cadre majestueux

La ferme à cour carrée Saint-Laurent était en activité jusqu'en 1977. 19 logements sociaux y ont été créés avec l'appui de la Société wallonne du logement et dans le cadre du programme de développement rural mené par la commune. La cour centrale reste piétonne et ouverte au public, favorisant l'ouverture sur la commune et les contacts. Le projet, imaginé en 1992, a été livré en 2002 et a permis d'accueillir des habitants avec des profils très variés (familles, personnes seules, niveaux de revenus différents...), dans une volonté affirmée de mixité sociale.

Cette initiative a fait des émules en Wallonie. Depuis, de nombreuses réaffectations de patrimoine bâti agricole désaffecté ont vu le jour, permettant la création de logements sociaux de qualité, en cœur de bourg, sans consommer le moindre mètre carré de terre non bâtie.



Outre la sauvegarde et la reconversion d'un patrimoine par des projets architecturaux ambitieux, ces bâtiments avaient l'avantage de se situer en cœur de bourg. Cette stratégie de renforcement de l'armature urbaine du village s'accompagne d'une action auprès des commerces, dont la situation est parfois précaire en milieu rural.



Ainsi, l'opportunité de l'arrivée d'une petite surface Spar (membre du groupe Colruyt) a été saisie par les élus pour travailler ensemble sur sa localisation, de façon à ce qu'elle renforce **le maillage économique de proximité** en étant connectée au centre villageois, alors qu'une implantation plus excentrée aurait seulement accéléré la fermeture des commerces encore présents. Le choix de son positionnement dans la commune a été réfléchi en tenant compte des flux à plus grande échelle. Le bâtiment et les parkings ont été pensés pour s'inscrire dans la trame urbaine. À l'origine, le projet prévoyait classiquement de mettre un vaste parking au contact de la rue et de reculer le bâtiment en fond de parcelle. Ce dispositif banal n'aurait créé aucune qualité d'espace

urbain, aurait donné la priorité à la voiture au détriment du piéton, et aurait contribué à banaliser les paysages. Les élus et leurs équipes techniques, en concertation avec la Direction de l'urbanisme Liège II, ont réussi à faire évoluer le projet pour que l'implantation du bâtiment soit en continuité avec les autres constructions de la rue et que le parking soit placé sur le côté, en contact visuel avec les espaces agricoles. Dès son ouverture en 2013, le supermarché a réalisé en quelques semaines le chiffre d'affaires hebdomadaire attendu après deux ans d'activités ! Ce service, qui répondait à une forte attente sociale car il n'y avait plus d'épicerie ni de boucherie dans le village, bénéficie également à un magasin de bricolage et de petit électroménager d'environ 800 m² (le « stock

américain ») et la pharmacie, deux commerces qui voyaient leur clientèle s'amenuiser depuis la disparition de la boulangerie et du café-restaurant en 2006. Vers 2005, la commune a commencé par investir l'Avouerie, une tour médiévale exceptionnelle située en plein centre, pour y développer progressivement des activités culturelles (concerts, expositions...) et touristiques (syndicat d'initiative, musée de la bière et du pekèt, visites architecturales...) et y installer la maison des associations, une épicerie de produits locaux, des salles à louer. Parallèlement, elle a cherché à favoriser les projets de boulangerie, de centrale de repas ou de bistrot en insistant sur le fait que l'installation du Spar, dont la négociation avait commencée dès 2008, allait créer un nouveau dynamisme. La tendance à la déprise s'est clairement inversée, avec du passage, une dynamique économique de proximité, des liens sociaux renforcés... qui font vivre le cœur du village.

Réalisation

>3<

Une architecture contemporaine de qualité pour des logements sociaux

Le fonds du logement des familles nombreuses a créé 8 logements sociaux dans une ancienne ferme à l'abandon idéalement située dans la commune. Les logements ouvrent sur une cour commune, ils ont une entrée indépendante et bénéficient tous d'un espace extérieur privatif de plain pied pour les habitations situées au rez-de-chaussée, ou en terrasse pour ceux des étages. Le respect du patrimoine bâti s'accompagne d'une audace architecturale rare dans ce type de réalisations.



Pour structurer et encadrer les projets du territoire, les élus ont construit un PCDR (Programme communal de développement rural) >4<, un outil d'aménagement proposé par la Wallonie et accompagné par la FRW (Fondation rurale de Wallonie). Cette démarche engagée dès 1995 permet d'accéder à des subventions pour réaliser des projets et asseoir la stratégie de développement portée par les élus, avec une forte dynamique participative.



Ce raisonnement est démultiplié sur l'ensemble des villages qui composent la commune, avec une répartition des fonctions selon leur taille, leur accessibilité et leur configuration, **les villages n'ont pas tous vocation à se développer de façon similaire.** Anthisnes, le village le plus important en nombre d'habitants, accueille dans son centre l'essentiel des activités commerciales et des services. La présence publique est également forte dans chacun des villages : Vieu accueille la crèche, on trouve la bibliothèque (à laquelle est inscrite plus de 20 % de la population) et le bureau de police à Hody, une maison de l'enfance est installée à Tavier, Limont et Villers-le-Tour ont leur école et leur garderie, etc.

Éclairage

>4<

Le PCDR, un outil de développement rural porté par la Wallonie

Une Opération de développement rural (ODR) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel.

L'élaboration d'un PCDR repose sur une approche transversale visant à déterminer les grandes lignes de développement de la commune, de démontrer

leur cohérence et d'assurer leur développement durable. Les thématiques du PCDR concernent l'agriculture, l'économie et le tourisme, la culture et la vie associative, le social et l'emploi, l'environnement, l'aménagement du territoire (habitat, équipements, patrimoine, espaces publics). Il s'articule autour d'une participation active de la population, notamment à travers des consultations régulières des habitants et une Commission locale de développement rural (CLDR), organe consultatif à la disposition de la commune, qui aide à cerner les besoins de la population pour dresser les objectifs, les axes directeurs et le cadre des projets.

DES CITOYENS INVITÉS À S'IMPLIQUER DANS LES PROJETS

À Anthisnes, la participation citoyenne se construit à plusieurs niveaux. La collectivité a souhaité débiter son action de développement rural il y a plus de vingt ans par une concertation forte avec les habitants, les professionnels, les associations locales... Ainsi, dès la mise en place du Collège communal, qui rassemble le bourgmestre (maire), les trois échevins (adjoints) et la présidente du CPAS, de nombreuses petites actions se sont immédiatement concrétisées, avec réactivité et sans investissement financier lourd. Ces actions symboliques de mises en relation et de rencontres d'acteurs permettent de trouver des solutions simples, peu coûteuses et responsabilisantes, à travers l'espace de dialogue qui est proposé par les élus.

Sous cette impulsion, de nombreuses initiatives se croisent, le plus souvent portées par des habitants et des associations. La collectivité joue le rôle du facilitateur, elle est aux côtés des porteurs de projets sans se substituer aux énergies locales. Cet appui peut

se traduire par une aide organisationnelle, une subvention qui permet d'enclencher un mouvement et qui disparaît quand la dynamique est suffisamment solide pour trouver d'autres soutiens et être autonome. Cette posture de réactivité face aux demandes qui émanent des habitants génère une incroyable diversité d'initiatives qui s'installent dans la durée.

Un groupe « Anthisnes en transition » s'est créé autour des questions d'énergie et d'alimentation durable ; un repair-café est en cours de lancement ; on peut suivre des cours de danse, de bricolage, de digeridoo, de couture (qui a dû être démultiplié pour cause de succès) ; le festival Les Anthinoises fête ses dix ans en 2018, il regroupe des centaines de bénévoles et accueille 15 000 à 20 000 visiteurs tous les deux ans autour de la musique celtique, en lien avec la Bretagne.

Des balades nature sont régulièrement proposées ; des arbres, arbustes ou fruitiers sont distribués dans le cadre d'une opération de plantation de haies avec des essences ciblées pour correspondre au paysage et au climat local ; 62 kilomètres de sentiers ont été balisés ; les créateurs locaux ouvrent leurs portes à l'occasion d'un parcours d'artistes...



Atlas des Paysages de Wallonie

UN ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PAR LA DISCUSSION

Le territoire, plutôt dynamique en termes d'emplois grâce à la proximité de Liège et la présence d'un hôpital universitaire à dix kilomètres, voit également se développer de nombreux projets privés de constructions neuves et de rénovation. Pour conforter son projet de développement rural, la commune a créé une CCATM (Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité), qui donne aux élus **un outil d'accompagnement des pétitionnaires avec une forte dimension participative** et ouvre droit au financement d'un poste de CATU (Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme).

>5<

Éclairage

>5<

La négociation plutôt que la règle

En Wallonie, le document d'urbanisme local n'est pas la norme, et reste le fruit d'une démarche volontaire. Un plan de secteur régional créé dans les années 1970, à caractère réglementaire, fixe la destination de chaque mètre carré de terrain. Ce plan, toujours d'actualité, ne peut être modifié que par un changement de loi. Le classement de certains sites ou bâtiments peut également être un outil réglementaire pour protéger des bâtiments, des sites, des vues...

Plutôt qu'ajouter des contraintes réglementaires supplémentaires, de nombreuses communes préfèrent développer des outils de sensibilisation, de médiation et d'argumentation pour accompagner les porteurs de projets et faire évoluer les mentalités et les réalisations dans une direction plus qualitative.

La CCATM est composée d'habitants volontaires, représentatifs de la répartition socio-économique et géographique de la population. Elle est sollicitée par le Collège communal pour donner un avis sur les permis de bâtir d'urbanisme (permis de construire) et d'urbanisation (permis d'aménager) qui lui sont soumis, notamment les plus complexes ou sensibles d'un point de vue qualitatif et paysager. Cet avis ne s'impose pas réglementairement mais donne une force et un argumentaire qui permet de nourrir les

échanges avec le porteur de projet et son maître d'œuvre, éventuellement le juge dans le cadre d'un recours.

La CCATM d'Anthisnes a également construit une méthode d'évaluation des projets qui permet de resituer les propositions de constructions dans le contexte plus global de la commune, dans une vision d'intérêt général et de développement durable.

>6<

Outre cette vocation d'appui à l'instruction de certains permis, elle cherche à développer la sensibilisation et la formation des élus et des habitants sur l'aménagement en milieu rural, la prise en compte des paysages et le développement durable. Ainsi, elle prend l'initiative de temps d'échanges citoyens, de réunions d'informations sur des thématiques qui lui paraissent importantes telles que l'adaptation du concept d'écoquartier au milieu rural.

L'outil de processus participatif citoyen peut véritablement améliorer la qualité des projets qui lui sont soumis car il place le dialogue et la négociation au cœur de l'instruction.



À Anthisnes, les projets de taille plus modeste tels que les maisons individuelles ou les transformations du bâti existant ne sont pas suivis par la CCATM. Pourtant, de nombreux projets récents suivent ses critères d'évaluation : les constructions neuves tiennent compte du bâti environnant et du paysage urbain ; elles respectent les reculs ou les alignements qui définissent la rue ; s'adaptent à la topographie ; ont des abords de qualité, accordés avec le contexte rural, ouverts sur l'espace public ; mettent en œuvre des matériaux qui s'harmonisent avec le paysage bâti ; les volumétries simples n'empêchent pas la création plus contemporaine...

On ressent une impression de cohérence et de respect des structures rurales et patrimoniales.

Ce résultat implique une conviction et un investissement très importants de la part des élus et des chargés de mission communaux. **Chaque projet est discuté**, négocié, argumenté. Ce n'est pas une règle rigide et chiffrée qui fixe les conditions de l'architecture et de l'urbanisme mais le dialogue. Cette posture permet de nombreuses ouvertures et capacités d'innovation lorsque l'équipe élue est volontaire, formée et motivée. Peut-être est-elle plus difficile à tenir si ces conditions ne sont pas réunies car aucun document réglementaire local ne vient étayer ces principes de développement ? C'est pourquoi la dimension supracommunale peut aider et apporter des outils d'action, de décision et de négociation complémentaires.

Réalisation

><

Des critères d'évaluation des projets d'architecture et d'urbanisme

Six critères ont été définis par la CCATM d'Anthisnes pour faciliter l'évaluation et la prise de décision sur les projets de permis :

- la gestion parcimonieuse du sol, la densité, la taille des parcelles... ;
- la localisation par rapport aux noyaux d'habitat existant, mettant l'accent sur le principe de centralité ;
- la mobilité et l'accessibilité par rapport aux modes de déplacement (voiture, transports en commun, modes doux...) ;
- la confrontation des choix architecturaux avec le bâti environnant ;
- la prise en compte de l'espace public, son articulation avec les espaces privés, le lien social ;
- l'impact des projets dans le grand paysage (matériaux, couleurs, volumétries...).



UN BESOIN DE COOPÉRATION SUPRACOMMUNALE

Les questions de dynamisme économique, d'accueil d'habitants, mais aussi de santé, de mobilité, de protection des terres agricoles, de production alimentaire et énergétique, de gestion parcimonieuse des ressources... sont partagées très largement par les collectivités. Le besoin de **construire un projet de territoire partagé**, de mutualiser des politiques, des moyens et des actions >?< s'est traduit ici par la création d'un groupe d'action local en 2008, le GAL Pays des Condruses, qui réunit sept communes rurales et compte 28 650 habitants. Ce dispositif s'inscrit dans la politique européenne Leader et donne des moyens d'ingénierie et d'intervention sur la base d'un programme d'action renouvelé régulièrement.

Le GAL réunit des forces vives publiques et privées, sur base volontaire : des représentants des sept communes et des secteurs touristique, agricole, environnemental, culturel, économique, patrimoine, recherche... Il ouvre un lieu de réflexion, d'échanges et d'impulsion, ses actions peuvent compléter celles des communes ou intervenir dans des domaines qui leur échappent.

Le GAL Pays des Condruses a adopté dès sa constitution une démarche de travail proche de celle d'Anthisnes : démarrer très vite par de petits projets faciles à mettre en œuvre, qui répondent aux besoins des citoyens et qui montrent rapidement l'utilité et la réactivité de la structure, pour ensuite pérenniser le projet s'il fait ses preuves sur le terrain, dans un principe d'économie sociale et solidaire. Cette méthode montre la plus-value apportée par le GAL, facilite une meilleure appropriation par les différents conseils communaux, impliqués dans la définition du diagnostic, des stratégies et des actions.



Réalisation

>?<

Un TaxiCondruses pour faciliter la mobilité

Une offre de taxi à la demande permet de rejoindre les marchés, les services, les commerces... avec un principe d'utilisation simple, qui connaît un réel succès auprès des habitants. Le véhicule, reconnaissable par son logo donne également une visibilité de l'action du GAL dans le territoire. Ce projet, impulsé par le GAL, fonctionne désormais sans financement européen. Dans un souci de cohérence et de continuité, le GAL maintient le suivi et l'animation de cette action.

Éclairage

>?<

Des intercommunalités de gestion plus que de projet

Il n'existe pas en Belgique d'intercommunalité au sens où nous l'entendons en France à travers les communautés de communes, communautés urbaines ou d'agglomération. Les intercommunales belges sont des entreprises publiques créées par des communes afin d'accomplir des missions de service public d'intérêt communal, par exemple pour la collecte des déchets, le traitement des eaux usées, la distribution d'eau, de gaz et d'électricité, la télédistribution. Un projet de territoire supracommunal relève alors d'une démarche volontaire de la part des communes, sans lien avec un échelon administratif défini.

Une des premières actions a porté sur le transport social, dont l'utilité est évidente en milieu rural. >?<

L'agriculture, croisée avec la production énergétique et alimentaire, est également une thématique importante. Elle souffre, comme dans de nombreux territoires ruraux, d'une baisse régulière du nombre d'agriculteurs et d'une fragilité croissante des petites exploitations. Pour enrayer ce mouvement, le GAL appuie la mise en place de circuits courts avec les agriculteurs pour la distribution de produits locaux, de repas bios et locaux dans les cantines scolaires, un projet de halle relais agricole, le développement de la biométhanisation...

UN ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PAR LA DISCUSSION

Les actions partent d'initiatives locales, elles les développent et les confortent. La commune d'Anthisnes était active de longue date en matière d'agriculture, notamment à travers un soutien à l'élevage, au maraîchage ou à l'agriculture biologique. Cela se traduit par exemple par une attribution de quelques hectares de sarts communaux aux agriculteurs qui ont de petites surfaces et des besoins importants en main d'œuvre, donc plus fragiles. D'autres communes sont également engagées dans des actions avec des agriculteurs, et le GAL a naturellement investi ces thématiques fondamentales dans l'équilibre économique, environnemental et paysager du territoire.

On retrouve des articulations similaires entre les échelles communales et supracommunales sur la biodiversité, les prairies fleuries, la perméabilité des sols des parkings, la qualité de l'eau... Le GAL a par exemple permis de conseiller et d'aider au montage de certains projets de traitement des eaux car la moitié du territoire avait un assainissement individuel, mais les communes ne disposent pas de la compétence pour agir dans ce domaine et l'intercommunale travaille seulement sur l'épuration collective.

POLEC est un ambitieux programme sur l'énergie qui démarre, avec l'engagement de baisser de 40 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Il va mettre l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments et des logements publics et privés. Le GAL accompagnera les collectivités et impliquera les habitants pour qu'ils s'initient à l'autorénovation des toitures, qu'ils sachent introduire les dossiers de primes...

Une démarche sur le paysage avait commencé mais n'a pas été reprise dans la nouvelle programmation, malgré un intérêt évident dans le cadre du projet de territoire et une bonne appropriation par les citoyens. La chargée de mission n'ayant pas été maintenue, l'animation s'est arrêtée et la thématique n'a pas pu trouver de suites.

Pour éviter ces ruptures au fil des programmations et maintenir une continuité des actions, le GAL attache une grande importance aux partenariats avec les acteurs en présence, mais cherche aussi à construire des projets de coopération avec d'autres GAL wallons, par exemple sur les haies et l'agroforesterie. Ainsi la démarche de mutualisation et de travail en réseaux se poursuit à d'autres échelles.

Avant de quitter Anthisnes, il serait dommage d'omettre un aspect fondamental, ressenti lors des rencontres : une écoute et une disponibilité généreuses, mais aussi un enthousiasme à relier et donner du sens à des initiatives parfois isolées, à construire ces projets, les voir se transformer, grandir, évoluer, être partagés. Prendre du plaisir, indépendamment de la complexité des projets, voilà une idée qui ne figure pas dans les manuels mais qui pourrait bien être une clef de réussite !



À RETENIR - CONDITIONS DE RÉUSSITE - PRISE DE RECUL...

Voilà
une belle visite,
agréable et conviviale.
Tout a l'air de couler de
source, comme si ces actions
étaient **simples** et
évidentes !

Cette
modestie
ne doit pas cacher
la complexité. **Le bon**
sens apparent demande un
énorme **investissement**
en temps, conviction, écoute,
accompagnement... de la part des
élus et des chargés de mission.
Ils sont tous très
engagés.

C'est
cet engagement
et la **permanence**
des acteurs dans la durée
qui permettent d'aller loin et de
construire des actions qui se mettent
à faire système. Ce n'est pas sur un
mandat électoral qu'on peut réaliser
pareille entreprise, ni avec une
ingénierie locale toujours
différente.

Tout
cela interroge
quand même un peu
l'aspect démocratique et le
partage du pouvoir... Une équation
complexe car **le temps donné**
à la décision, à l'action puis à la
démultiplication est forcément long.
Pour voir loin, il ne faut pas être
pressé par des échéances trop
courtes...

En plus,
emmener les citoyens
pour qu'ils s'impliquent
demande beaucoup de temps.
Ils doivent se sentir directement
concernés et avoir envie d'agir.
C'est un **changement**
de culture !

Les
**rapports
entre la
collectivité et les
habitants**

sont très clairs : elle impulse, elle crée des espaces de dialogue, elle écoute les besoins et les envies puis elle donne un appui, une aide ou un soutien mais ne se substitue jamais aux porteurs de projets, qui sont **responsabilisés** et pas assistés. On est loin de la participation citoyenne institutionnalisée qui laisse parfois si peu d'ouvertures qu'elle se transforme souvent en revendications personnelles, sans prise en compte de l'intérêt général ni investissement individuel.

C'est vrai, les élus donnent des signaux à travers l'action communale et l'accompagnement d'**initiatives issues du terrain**. Tout cela crée un formidable entraînement, pas imposé de l'extérieur. C'est la meilleure façon de permettre une bonne **appropriation des projets**.

Bien sûr, il existe des outils proposés par les partenaires, les structures publiques ou d'accompagnement (le PCDR, la CCATM...). Ils ne sont pas perçus comme une contrainte, un cadre rigide ou un passage obligé mais créent des opportunités de nourrir et de concrétiser les projets. Et quand il n'y a pas d'outil adapté, ils en créent pour aller plus loin (par exemple le GAL). Dans tous les cas, **le projet est à la base, pas les outils**, qui sont seulement au service du projet.

Cette importance donnée au dialogue remet **l'humain au cœur des actions**. D'ailleurs, le bourgmestre Marc Tarabella l'a bien dit : « Une bonne réunion d'information mettant autour de la table toutes les parties prenantes au dossier, incluant un dialogue entre tous les intervenants, est la meilleure méthode pour donner la vue la plus complète possible à la population et ainsi permettre à l'autorité communale de remettre un avis ou de décider sereinement. »

Ce mouvement et cette **cohérence des gestes** fonctionnent très bien à d'autres échelles, supracommunale notamment. De petits projets et des actions simultanées, parfois modestes, issus des besoins des populations, créent une émulation, se consolident s'ils font leurs preuves et se maillent avec d'autres projets dans une **logique systémique**.



D'où
l'importance
du **travail en**
réseaux et en partenariats,
de la bonne connaissance des
acteurs locaux et d'un carnet
d'adresses étoffé pour élargir
et trouver les moyens de
soutenir l'action.

C'est
d'autant plus
indispensable pour une petite
commune rurale, dont les moyens
sont nécessairement limités. On voit
bien qu'**affirmer sa ruralité**,
défendre son caractère et ses spécificités peuvent
créer un fil d'Ariane pertinent pour construire
les projets. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Francis
Hourant, échevin à l'aménagement du territoire :
« Le développement rural demeure certainement
une des préoccupations de l'ensemble du Conseil
communal : ne pas s'ingérer la ville, trouver des
solutions spécifiques à nos villages, penser
l'avenir en intégrant les inévitables
modifications qu'imposent la vie
d'aujourd'hui. »

À ce
sujet, le paysage
est mentionné, mais plus
comme outil de négociation avec
les habitants que comme fil conducteur.
Pourtant, toutes les actions sont
directement liées à une connaissance fine du
paysage, en évolution. Elles s'appuient sur les
paysages locaux (historiques, géographiques,
patrimoniaux, culturels, sociaux...) et en
proposent une nouvelle vision. Le paysage
serait comme la prose pour Monsieur
Jourdain : **une évidence** même
s'il n'est pas toujours mis en
avant ?

Ces
paysages actuels
du territoire restent discrets,
frugaux, simples, sans tape à
l'œil. Les paysages du développement
non durable se voient beaucoup,
avec une surenchère d'infrastructures et
d'aménagements souvent déconnectés
du territoire. Ceux du développement
durable seraient-ils plus **modestes,**
entretenus, presque
invisibles, sinon
évidents ?

Ressources et informations complémentaires

- ➔
 - Site de la commune d'Anthisnes : <http://www.anthisnes.be>
 - Site du GAL des Condruses : <http://www.galcondruses.be>
 - Atlas des paysages du plateau condrusien N°3 : <http://cpdt.wallonie.be/publications/atlas-des-paysages-de-wallonie/atlas-des-paysages-de-wallonie-3>

- ➔ Propos et informations recueillis à l'occasion d'une journée sur le terrain le 10 février 2017, auprès de Marc Tarabella, bourgmestre d'Anthisnes ; Francis Hourant, échevin de l'aménagement du territoire ; Philippe Gemmel, conseiller en aménagement du territoire et urbanisme à Anthisnes ; Jean-François Pêcheur, directeur du GAL des Condruses.
Ces éléments ont été complétés par une rencontre avec Mireille Deconinck, correspondante pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage pour la Wallonie, et un échange téléphonique avec Bernadette Vauchel, présidente de la CCATM d'Anthisnes.

- ➔ Membres du collectif *Paysages de l'après-pétrole* qui ont participé aux échanges sur le terrain : Gaëlle des Déserts, Yves Hubert, Valérie Kauffmann, Mathilde Kempf, Armelle Lagadec, Jean-Pierre Thibault
Auteurs (rédaction, illustrations, mise en forme) : Armelle Lagadec, Mathilde Kempf
Photos (si non précisé) : membres du collectif PAP